Mairie de Chilhac

COMPTE-RENDU du conseil municipal du 11 / 09 / 2020

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est tenu dans la salle de la mairie à 20h30 sous la présidence de Michel BECKERT, maire.

* * * * *

Date de convocation : 4 septembre 2020
Etaient présents : Michel BECKERT, Aloïs BUMB, Annie CAMPREDON, Laurette DEBERLE, Roland DEBERLE, Pierre-Jean GALLET, Pauline GROSPEAUD, Christine PEYROUX.
Absents : Benoît BRIAND, Gautier LAJOINIE
Pouvoirs : Benoît BRIAND à Aloïs BUMB
Secrétaire de séance : Annie CAMPREDON

Ordre du jour :

- Tarifs musée
- Nomination d'un délégué en charge de la SEML
- Nomination de délégués à la CCID
- Nomination de délégués à la CLECT
- Eclairage public : mise en valeur des deux tours
- Décision modificative budget communal
- Décision modificative subventions associations
- Création de poste
- Questions diverses
  - Règle d'usage de la location des salles communales

M. le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour et informe qu'il faut rajouter :

- La nomination des délégués aux petites cités de caractères du dossier PCC.

1. **Tarifs musée :**
   Véronique Brissaud a suggéré d'élargir le tarif réduit d'entrée à tous les weekends de septembre et lors des journées du patrimoine, de l'archéologie et pour la nuit des musées. Cette modification implique une délibération.
   Décision votée à l'unanimité moins une abstention d'Aloïs Bumb pour Benoît Briand qui n'a pas laissé de consignes à ce sujet.

2. **Nomination d'un délégué en charge de la SEML :**
   Christine Peyroux sera la déléguée à la Société d'Economie Mixte Locale qui gère la MARPA et la maison familiale.
   Décision votée à l'unanimité.

3. **Nomination de délégués à la CCID :**
   Le conseil municipal propose pour la Commission Communale des Impôts Directs les noms de douze titulaires et douze remplaçants avec leur accord ;la direction générale des finances publiques en retiendra six dans chaque liste.
   Décision votée à l'unanimité.

4. **Nomination de délégués à la CLECT :**
   Michel Beckert étant le représentant titulaire de la commune à la communauté de communes et Roland Deberle son suppléant, ils siègeront de la même façon à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.
   Décision votée à l'unanimité.

5. **Eclairage public :**
   La mise en valeur des deux tours rue des remparts revient à environ mille deux cents euros de plus que ce qui avait été voté par l'ancienne municipalité en raison de travaux supplémentaires réalisés. Le Conseil Municipal doit modifier une délibération du précédent conseil à ce sujet.
   Décision votée à la majorité moins une abstention : Roland Deberle.

6. **Décision modificative budget communal :**
   Une erreur dans le budget empêche le trésorier de l'enregistrer. Il faut régulariser par délibération l'écriture comptable concernant la vente de l'îlot des remparts (sans incidence sur le budget).
   Décision votée à la majorité moins une abstention : Christine Peyroux.

7. **Décision modificative subventions associations :**
   Lors du vote du budget, le conseil municipal a accordé une subvention de cent vingt euros aux pompiers de Lavoûte-Chilhac. Ces derniers ont demandé une subvention exceptionnelle destinée à accompagner le congrès de l'union régionale des sapeurs-pompiers d'Auvergne qui se devrait se dérouler les 20 et 21 novembre. Cette subvention est donc portée à cent cinquante euros.
   Décision votée à l'unanimité.

8. **Création de poste :**
   Le poste de secrétaire de mairie représente actuellement onze heures trente par semaine. Des heures complémentaires sont systématiquement nécessaires atteignant quinze ou seize heures. La secrétaire de mairie ayant de nouvelles tâches à réaliser (suivi du budget…) une augmentation de la volumétrie horaire à 17 heures est proposée. Pour répondre à cette demande, un nouveau poste de dix-sept heures doit être créé et celui de onze heures trente devra être supprimé.
   Décision votée à l'unanimité.

9. **Nomination de délégués aux petites cités de caractère :**
   Titulaire : Michel Beckert, suppléante : Christine Peyroux. Les deux seront en charge du dossier.
   Décision votée à l'unanimité

10.<u>Questions diverses</u> :

▪ Des incivilités ont eu lieu durant l'été : dégradations à l'église, jets de pierres depuis le jardin des sœurs et samedi 5/09de nouvelles dégradations ont eu lieu à l'église. Une plainte a été déposée en gendarmerie. Il faudra envisager certainement des mesures pour prévenir ces malveillances comme certainement fermer plus tôt ces lieux.

▪Depuis le mois de mars, il est interdit d'épandre les boues de la station d'épuration sans hygiénisation à la chaux vive. Dessiccation ou méthanisation sont aussi possibles mais aucune structure ne peut les réaliser sur le secteur. Le technicien de la chambre d'agriculture se renseigne pour le chaulage et devrait nous proposer des solutions.

▪ Une commission est constituée afin de mieux définir les règles d'utilisation des salles communales : Aloïs Bumb, Annie Campredon, Roland Deberle, Pierre-Jean Gallet, Pauline Grospeaud, Christine Peyroux.

▪ Le courrier des *Pieds à terre* sera étudié. La plupart des points mentionnés sont déjà en vigueur. Une convention entre la commune et l'association devra être établie concernant le terrain de Vacher puisque *Cap'Vacances* devrait probablement renoncer à celui-ci à l'automne.

▪ Recherche d'une société pouvant installer une benne à ferraille. Les bénéfices de la vente pourraient être destinés à financer une partie des activités des enfants de la commune, cette dernière décision relèvera d'une décision du Conseil.

En fin de séance, M. le Maire demande au public s'il y a des remarques ou questions.

▪ La question de la gestion des poubelles cet été au sein du village est évoquée. Le dossier est à ouvrir.

Fin de séance à23h15.